



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2028

Approbation d'un avenant à la convention établie entre le Musée des beaux-arts de Lyon et le Department of culture and tourism d'Abu Dhabi concernant la prolongation du prêt des broderies de Macao au Louvre Abu Dhabi jusqu'au 30 juin 2023

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2028 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION ETABLIE ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON ET LE DEPARTMENT OF CULTURE AND TOURISM D'ABU DHABI CONCERNANT LA PROLONGATION DU PRET DES BRODERIES DE MACAO AU LOUVRE ABU DHABI JUSQU'AU 30 JUIN 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Louvre Abu Dhabi est le fruit d'un partenariat unique, issu d'un accord intergouvernemental signé en 2007, visant la création d'un musée universel à Abu Dhabi. Il combine la vision des Émirats Arabes Unis en matière de progression culturelle et d'ouverture et l'expertise de la France dans le monde de l'art et des musées. Le musée explore les thèmes communs qui révèlent et relient l'humanité et souhaite rendre hommage à l'ensemble de la création artistique de l'humanité, de la préhistoire à nos jours.

Depuis son ouverture en 2007, plus de 2 200 000 visiteurs ont pu découvrir les collections permanentes et les expositions proposées par le musée, dans un cadre architectural exceptionnel réalisé par les ateliers Jean Nouvel.

L'Agence France Muséums est née en 2007 d'une aventure collective afin de programmer, concevoir et accompagner dans toutes ses composantes la naissance du premier musée universel du XXI<sup>ème</sup> siècle du monde arabe, le Louvre Abu Dhabi ; la palette d'interventions de France Muséums pour développer le Louvre Abu Dhabi et lui permettre de rester une référence internationale en matière d'innovation et d'expérience-visiteur se poursuivra au moins jusqu'en 2030. France Muséums est une SAS.

Parmi les missions confiées à la partie française par l'accord intergouvernemental, et coordonnées par France Muséums, un certain nombre d'œuvres issues des collections nationales sont prêtées au Louvre Abu Dhabi pour rejoindre les galeries dites permanentes du musée.

L'accord stipule que le nombre de prêts d'œuvres françaises aux galeries permanentes se fait de la manière suivante:

- Années 1 à 4 : 300 prêts (de 2017 à 2021) ;
- Années 5 à 7 : 250 prêts (de 2021 à 2024) ;
- Années 8 à 10 : 200 prêts (de 2024 à 2027).

13 musées partenaires participent au projet. Certains engagés pour les 10 années ; d'autres - comme le Musée des beaux-arts de Lyon - en fonction du Projet scientifique et culturel du musée.

Le Musée des beaux-arts a donc été sollicité pour le prêt de deux broderies sino portugaises qui seraient présentées pour l'année 5, soit d'octobre 2021 à octobre 2022 en écho à l'*Astronome* de Vermeer, prêté par le musée du Louvre. Nées de la rencontre des traditions occidentales et extrême-orientales, ces broderies témoignent du rôle des gravures lyonnaises qui étaient diffusées dans tout le monde connu.

Par délibération n° 2021/936 du Conseil municipal du 8 juillet 2021, la convention de prêt de ces deux broderies sino-portugaises d'octobre 2021 à octobre 2022 a été approuvée et signée le 30 septembre 2021. Le prêt de ces œuvres a été soumis à une contrepartie financière de 323 499 €

A la demande du musée du Louvre Abu Dhabi, le prêt est prolongé jusqu'au 30 juin 2023.

Deux avenants aux conventions particulières de prêt entre le Musée des beaux-arts de Lyon et le Department of culture and tourism d'Abu Dhabi ont été établis, l'un en français, l'autre en anglais afin de formaliser la prolongation du prêt de ces deux œuvres.

La prolongation du prêt est soumise à une contrepartie financière de 328 535,95 euros pour les œuvres engagées en année 6 dont le versement sera assuré par France Muséums avec le calendrier suivant : 80 % (262 828,95 euros) en fin d'année 2022, puis 20 % (65 707 euros) en année n+1, fin 2023.

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Les avenants aux conventions de prêt, l'un en français, l'autre en anglais entre le Department of culture and tourism d'Abu Dhabi, et le Musée des beaux-arts de Lyon sont approuvés.
- 2- M. Le Maire est autorisé à signer lesdits avenants.
- 3- M. le Maire est autorisé à encaisser la contrepartie financière de la prolongation du prêt des deux broderies sino portugaises de la part de France Muséums à hauteur de 328 535,95 euros, dont le paiement sera réparti en deux versements : 80 % (262 828,95 euros) en fin d'année 2022, puis 20 % (65 707 euros) en année n+1, fin 2023.
- 4- Les recettes correspondantes seront inscrites aux budgets 2022 et 2023 du Musée des beaux-arts, Nature 74718, Fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET